

Réunion du Conseil Municipal

Du 21 avril 2017 à 8 heures 30

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoqué le 14 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON.

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Excusés: Thierry BRUNEL, Jean ALBARET

Absent: Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Laurent CAYREL

ORDRE DU JOUR

- Comptes de gestion 2016 : examen et vote
- Comptes administratifs 2016 : examen et vote
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016
- Vote des subventions - exercice 2017
- Vote des taux de contributions directes - exercice 2017
- Indemnité pour le gardiennage de l'église - exercice 2017
- Budgets primitifs 2017 : examen et vote
- Amortissement des fonds de concours versés au syndicat départemental d'Énergies du Cantal : choix de la durée
- Programme d'actions 2017 en forêts relevant du Régime Forestier
- Réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud : demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018
- Aménagement du carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD 65 : demande de subvention au titre des amendes de police
- Modification statutaire permettant d'adopter définitivement le nom de "Saint-Flour Communauté" à la suite de la fusion des communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze.
- Personnel, Ratios « Promus - Promouvables » pour les avancements de grade
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- Régularisation emprise de terrains pour l'accès à la maison d'habitation de M. et Mme Lucien COUMOUL
- Emploi saisonnier
- Affaires diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 9 février 2017.

➤ **Comptes de gestion 2016 : examen et vote**

Avant l'examen des comptes administratifs, le conseil procède à l'examen des comptes de gestion du Comptable public.

Le maire demande au conseil :

- d'approuver les comptes de gestion.

Le conseil municipal procède au vote des comptes de gestion

Résultat du vote (7 votants) :

- *Compte de gestion du budget principal : 7 voix pour*
- *Compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement : 7 voix pour*

➤ **Comptes administratifs 2016 : examen et vote**

Présentation du Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	22 939.21	37 078.16
	Section d'investissement	22 828.23	13 024.77
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	26 101.61
	Report en section d'investissement	5 845.77	0.00
TOTAL		51 613.21	76 204.54

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	67 829.00	40 865.00
	Total des restes à réaliser	67 829.00	40 865.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	22 939.21	63 179.77
	Section d'investissement	96 503.00	53 889.77
	TOTAL cumulé	119 442.21	117 069.54

M. Christian LAURAIRE arrive en salle des séances

Présentation du budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	132 618.43	272 348.47
	Section d'investissement	112 297.14	174 416.08
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	57 075.74
	Report en section d'investissement	102 988.24	0.00
TOTAL		347 903.81	503 840.29

Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	114 193.00	16 469.00
	Total des restes à réaliser	114 193.00	16 469.00

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	132 618.43	329 424.21
	Section d'investissement	329 478.38	190 885.08
	TOTAL cumulé	462 096.81	520 309.29

Le maire quitte la salle et Mme Monique DELFAU, 1^{er} Adjoint prend la présidence et demande au conseil :

- d'approuver les comptes administratifs.

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (6 votants) : 6 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif du budget principal,

Résultat du vote (7 votants) : 7 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances.

➤ **Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014**

Le conseil municipal après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2015 décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la façon suivante :

Budget général : 196 805.78 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 138 593.30 € (compte 1068)*
- *Affectation du solde soit 58 212.48 € à l'excédent reporté article 002.*

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement : 40 240.56 € d'excédent

- *Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 40 240.56 € (compte 1068)*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des subventions - exercice 2017**

Le maire invite le conseil municipal à voter les subventions inscrites au budget primitif de 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions suivantes :

<i>A.D.M.R de Chaudes-Aigues</i>	<i>230.00</i>
<i>ACCA</i>	<i>30.00</i>
<i>Association Les Amis de la lecture à Aurillac</i>	<i>20.00</i>
<i>Club des Aînés Ruraux de Lieutadès</i>	<i>500.00</i>
<i>Comité cantonal FNACA</i>	<i>30.00</i>
<i>Donneurs de sang de Chaudes-Aigues</i>	<i>15.00</i>
<i>Jeunes agriculteurs de Chaudes-Aigues</i>	<i>15.00</i>
<i>Radio Margeride</i>	<i>15.00</i>
TOTAL	855.00

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vote des taux des contributions directes - exercice 2017**

Le maire invite le conseil municipal à voter les taux des contributions directes pour l'exercice 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux 2017 des contributions directes comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<i>Bases notifiées</i>	<i>Taux en %</i>	<i>Produit en Euros</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>256 300</i>	<i>12.18</i>	<i>31 217</i>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>274 000</i>	<i>15.55</i>	<i>42 607</i>
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>18 400</i>	<i>87.13</i>	<i>16 032</i>
TOTAL			89 856

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Indemnité pour le gardiennage de l'église : exercice 2017**

Le maire fait savoir que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2017 est de 120.97 €

Il demande au conseil de délibérer pour en fixer le montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- *d'allouer à M. Jean MARCENAC curé de Chaudes-Aigues, une indemnité de 120,97 €, pour le gardiennage de l'église pour l'année 2017.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2017**

Le maire soumet à l'examen du conseil municipal les projets de budgets primitifs qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

Budget eau et Assainissement

Section de fonctionnement 38 842.00 €
Section d'investissement 175 090.00 €

Budget principal

Section de fonctionnement 301 938.00 €
Section d'investissement 296 833.00 €

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs

Résultat du vote (8 votants) :

- Budget principal : 8 voix pour

- Budget du service de l'eau et de l'assainissement : 8 voix pour

➤ **Amortissement des fonds de concours versés au syndicat départemental d'Énergies du Cantal : choix de la durée**

Le maire rappelle que la commune verse un fonds de concours au Syndicat Départemental d'énergies du Cantal à chaque fois que des travaux d'éclairage public sont réalisés.

Le maire informe le conseil qu'il y a lieu d'amortir ces fonds de concours et lui demande d'en fixer la durée.

Le conseil municipal décide de pratiquer un amortissement sur une durée de un an pour tous les fonds de concours versés.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Programme d'actions 2017 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire soumet au conseil municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Il demande au conseil de faire connaître les propositions de l'ONF qu'il souhaite retenir.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés par l'ONF, décide de valider les travaux suivants :

- *Forêt sectionale de Lagarde*
- *travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés, curage des renvois d'eau*
- *travaux sylvicoles : dépressage de régénération*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud : demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018**

Le maire rappelle que le dispositif Fonds Cantal Solidaire (FCS) est désormais pluriannuel et couvre la période 2016-2018.

Du fait de la pluriannualité dudit dispositif, il avait été demandé aux communes de transmettre au Conseil Départemental leur programmation pour les projets présentés au titre de l'année 2016, 2017 et 2018.

Il fait savoir qu'au titre de l'année 2017 il avait été décidé de programmer les travaux de réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud estimés à 59 505 € HT.

Le maire demande au conseil de confirmer cette programmation et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal :

- *décide de réaliser les travaux de réhabilitation de la conduite d'AEP des villages de Laborie et Succaud.*
- *Autorise le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aménagement du carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD 65 : demande de subvention au titre des amendes de police**

Le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD 65. Ces travaux sont estimés à 22 536.78 € HT et peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police.

Il demande au conseil :

- De valider le projet
- De l'autoriser à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police.

Le conseil municipal :

- Valide le projet
- Autorise le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Modification statutaire permettant d'adopter définitivement le nom de "Saint-Flour Communauté" à la suite de la fusion des communautés de communes de Caldaquès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze.**

Le maire fait savoir que lors de sa séance du 26 janvier 2017, le conseil communautaire de la communauté de communes des Pays de Caldaquès - Aubrac, Pierrefort - Neuvéglise, Planèze, Saint-Flour Margeride a adopté définitivement le nom de « Saint-Flour Communauté » en lieu et place de « Communauté de communes des Pays de Caldaquès - Aubrac, Pierrefort - Neuvéglise, Planèze, Saint-Flour Margeride », et que chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Il demande au conseil de donner son avis sur cette modification statutaire.

Le conseil valide cette modification statutaire.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Personnel, Ratios « Promus - Promouvables » pour les avancements de grade**

Le maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le maire fait savoir que Mme Jeanine BOUYSSOU devant monter de grade il y aurait lieu de fixer les ratios.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO %
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	100%

Le conseil décide de soumettre au comité technique les ratios proposés soit 100 %.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Le maire fait savoir que Mme BOUYSSOU étant promu adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe il y a lieu de créer le poste correspondant.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- *de l'autoriser à créer ce poste*

Le conseil municipal :

- *approuve la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaire avec effet au 1/07/2017.*
- *Adopte le tableau des effectifs en ce sens (le poste d'origine sera supprimé)*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Régularisation emprise de terrains pour l'accès à la maison d'habitation de M. et Mme Lucien COUMOUL**

Le maire rappelle que le chemin d'accès à la maison de M et Mme Lucien COUMOUL de Laborie a été modifié il y a de cela plusieurs années sans aucune modification cadastrale.

Il fait savoir que M. COUMOUL l'a sollicité afin que soient régularisées les emprises de terrains au niveau du cadastre.

Dans ces conditions, conformément au document d'arpentage établi par le géomètre qui fait apparaître les terrains d'emprise, la commune rétrocéderait à M. et Mme COUMOUL 85 m², en contrepartie M et Mme COUMOUL rétrocèderaient à la commune 93 m².

Le maire précise que les deux parties sont convenues de procéder à l'échange sans soulte des parcelles concernées, les frais de géomètre et d'acte notarié qu'il engendrera étant partagés pour moitié entre chacune.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette régularisation.

Le conseil municipal :

- Accepte de régulariser l'emprise du chemin d'accès à la maison de M. et Mme COUMOUL en déplaçant son assiette afin qu'il respecte le tracé terrain actuel,

- Indique que l'ensemble des frais induits par la présente régularisation, notamment les frais de géomètre et de notaire afférent seront répartis pour moitié entre les deux parties.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Emploi saisonnier**

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau, du relevé des compteurs d'eau, des travaux d'entretien des bâtiments, des voies communales, des réservoirs, des captages et de la station d'épuration.

Il fait savoir que Mr Yoann PELAT de Chaudes-Aigues serait intéressé par cet emploi et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche et d'en fixer les conditions (Nombre d'heure/ semaine - indice de rémunération - durée du contrat)

Le conseil municipal :

- Décide de créer un emploi saisonnier pour la période du 15 mai au 15 novembre 2017 aux mêmes conditions qu'en 2016.

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Eclairage public : 3 lampes grillées à Espeyrac, Lagarde et au Bourg.
- Problème à Lagarde, ou des verres sont déposés dans les conteneurs du tri sélectif ou à proximité. Il est décidé de voir avec la communauté de communes pour trouver une solution.
- Décision de finir de remplacer les compteurs des parcelles agricoles si disponibilité d'une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 30.

Le maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL
(Absent)

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL